

<p>Rapport 3-2 Avis sur Convention d'amorçage 2018 du Plan investissement dans les compétences</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteuse : Françoise Bévalot</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 mars 2018</p>

Dans le cadre du Grand plan national d'investissement lancé en septembre 2017 par l'État, il est proposé un Plan d'investissement dans les compétences (PIC), en vue de former et accompagner un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail. La durée de déploiement est de 5 ans.

La déclinaison de ce plan au niveau régional dès 2018 conduit à une double contractualisation objet de ce rapport soumis à l'examen du CESER :

- Afin de maintenir la dynamique initiée depuis 2016, la Région et l'État s'engagent par convention pour une première année d'amorçage du PIC assurant une continuité avec le plan d'urgence pour l'emploi et préparant la transition vers la contractualisation pluriannuelle 2019-2022.
- En application de cette première convention, la Région délègue à Pôle emploi, la réalisation d'aides individuelles pour une formation à fort contenu professionnel pour une certification de niveau V. Cette délégation fait l'objet de la seconde convention.

Le CESER note la prise en compte des attentes exprimées lors des rencontres territoriales économie-emploi-formation organisées fin 2017 dont celle d'étudier les modalités de financement de la formation dans les territoires ruraux.

Le CESER mesure toute l'importance des enjeux qui font l'objet de ces deux conventions et l'opportunité d'engager dès 2018 le plan d'investissement dans les compétences.

Cependant, étant données la fragilité des populations ciblées et l'importance de ces actions dans leur parcours vers l'emploi, le CESER regrette l'absence de référence à des points essentiels pour la réussite du plan de formation :

1. Les actions de formation dédiées à la remobilisation, à l'élaboration du projet et aux savoirs de base n'auront de sens que si elles s'inscrivent dans un parcours complet et cohérent de formation. Le fait que ces actions conduisent à une certification garantissant la maîtrise par le bénéficiaire de certaines connaissances et compétences n'est pas suffisant. Le dispositif, placé en amont de toute autre formation, doit impérativement offrir aux personnes qui s'y engagent une garantie de bonne fin de la totalité d'un parcours de formation. **Le CESER regrette qu'il ne soit pas fait mention de cette garantie.**

2. Les deux conventions intègrent les grandes lignes du suivi du dispositif. En revanche, rien n'est dit sur la qualité des formations retenues à l'issue du marché. **Le CESER considère indispensable que le cahier des charges du marché évoqué soit rédigé de manière à garantir la sélection d'organismes de formation bénéficiant d'une accréditation reconnue**, gage de qualité de la formation dispensée.

3. Comme il l'a déjà fait dans son avis sur le Service public régional de la formation professionnelle du 26 avril 2016, le CESER demande que les offres de formation définies dans ce rapport soient diffusées largement auprès des demandeurs d'emploi au même titre que les offres d'emploi et ce afin d'en permettre la connaissance la plus large, condition de réussite des actions. **Le CESER aurait fortement souhaité que soit mentionnée l'obligation de communication dans la convention Région – Pôle-Emploi.**

4. Enfin, à l'occasion de l'examen de ce rapport 3-2, le CESER renouvelle son attente d'une réelle évaluation de tout dispositif mis en place, une évaluation dont les résultats sont effectivement pris en compte pour l'amélioration de tout nouveau dispositif.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Dominique Ruhlmann, au nom de la CFDT

La CFDT partage les remarques portées dans le projet d'avis de la commission, que nous approuvons.

Nous voulons souligner en outre qu'il n'est pas fait mention d'un accompagnement alors qu'il est très important auprès d'un public non ou peu qualifié, ces actions de formation (estimées à 150h) étant dédiées à la remobilisation pour élaborer un choix, un projet et la construction d'un parcours de formation pour atteindre l'objectif d'une qualification de niveau 5. Nous souhaitons que cette question de l'accompagnement fasse partie intégrante de la 2^e convention entre la Région et Pôle-emploi.

Même si la notion de non concurrence avec des dispositifs existants est affichée, rien n'est dit sur l'articulation nécessaire entre les différentes sources de financements pour garantir la totalité d'un parcours de formation sans risquer les ruptures d'ouverture de droits. Enfin la CFDT s'étonne de l'absence de concertation avec les partenaires sociaux. À un moment où le Conseil régional et l'État en région affichent leur volonté de favoriser le dialogue social, il semble bien que les bonnes intentions sont oubliées! La CFDT demande que la suite de la mise en place du plan se fasse en concertation avec les partenaires sociaux.

La CFDT votera cet avis.

Déclaration de Dominique Gallet, au nom de la CGT

Le PIC illustrera une réelle ambition à la condition qu'il permette un vrai saut qualitatif qui passera par la mise en œuvre de formations qualifiantes permettant de sécuriser les personnes, qu'elles aient ou pas un emploi, dans leur parcours vers un emploi stable.

Il doit être construit à partir d'un état des lieux, nécessairement évolutif, mettant en évidence les besoins des personnes, des entreprises, des territoires mais aussi de la nation.

Ceci est incompatible avec les délais extrêmement contraints, que ce soit pour l'amorçage 2018 ou la programmation 2019-2022 (qui doit être construite en milieu année), exigés par le gouvernement pour tenir la promesse électorale présidentielle du grand plan d'investissement. Vitesse ne veut pas dire précipitation pour une telle ambition (la lettre d'engagement de la présidente de Région dans le dispositif a été signée le 15 février) !

Le PIC est inscrit dans la poursuite du plan 500 000 2016-2017. Le bilan quantitatif a été tiré. Le bilan qualitatif complet est encore à faire ou à publier par Pôle-Emploi.

Pour les mêmes raisons, le PIC ne peut être uniquement quantitatif, décliné en objectif chiffré : 5 731 formations supplémentaires pour la Bourgogne-Franche-Comté en 2018 à 4 500 euros / formation, soit 25 789 500 euros. Pourquoi ces chiffres ? Sur quelles bases ?

La moitié des formations prévues en 2018 (2 750) sont en fait des actions de positionnement sur des compétences généralistes. Il est impératif que ces actions soient le point de départ d'un parcours dans lequel chaque personne puisse s'inscrire, se déroulant dans un temps limité, reconnu par une certification complète et qui aboutisse ainsi à la qualification.

L'autre moitié (2 460) fait l'objet d'une convention avec Pôle-Emploi pour des aides individuelles. Celles-ci doivent s'inscrire dans le projet des personnes. Cela exige aussi d'être en capacité de cibler effectivement les filières professionnelles et les métiers qui recrutent vraiment et de mettre l'accent sur des formations longues et certifiantes, inscrites dans un parcours de formation garanti.

Toutes les catégories de demandeurs d'emploi doivent pouvoir en bénéficier, dans tous les territoires.

Le service public de la formation, notamment l'AFPA et les GRETA, est un des outils à privilégier pour la construction de ce plan.

La formation professionnelle n'est pas une solution miracle pour résoudre le chômage de masse. La formation ne crée par l'emploi, mais elle peut y contribuer, si des politiques publiques de relance de l'activité économique, notamment industrielle, de la recherche et de l'innovation, sont réellement engagées.

Il y a de vrais besoins de formation professionnelle, notamment pour les salariés les moins formés. Y travailler est indissociable de la nécessité d'un vrai travail sur l'emploi, sa nature, son contenu, sa qualité, sa rémunération.

Ceci interpelle aussi la stratégie des entreprises.

Pour la CGT, le PIC peut ouvrir des perspectives mais la réforme de la formation professionnelle en cours doit passer également par plus de mutualisation et par un renforcement des dispositifs qui ont fait la preuve de leur efficacité sociale et économique, notamment le Congé Individuel de Formation.

Ce projet d'avis comporte un certain nombre de préconisations dont le Conseil régional devra tenir compte. La CGT votera pour.

Déclaration de Françoise Frèrebeau, au nom de l'UNSA

La commission Formation-Recherche regrette d'une part, la concordance de date entre la plénière du CESER et la réunion d'information sur le Plan d'Investissement dans les compétences 2018-2022 et sa phase d'amorçage 2018 qui a lieu à Agrosup ce jour de 10h30 à 16h30 et sur lequel nous donnons un avis. Certains conseillers auraient souhaité pouvoir assister aussi à cette réunion.

D'autre part, cela pose la question de la chronologie des événements et de la crédibilité de nos avis.

Nous allons voter un avis qui n'a pas été présenté aux partenaires, peut-être poserons-nous des questions auxquelles des réponses seront apportées aujourd'hui.